

Séance plénière du **06 février 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **six** du mois de février à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 31 janvier 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle du Belvédère – Palais de Loire à Cosne sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal KNOPP - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Corinne COLONEL - Mme Annie MILLIARD – Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLET - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Muriel BUISSON - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Denis HOUCHOT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Martine LEROY à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX  
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Frédéric CASSERAT  
M. Michel RENAUD à Mme Corinne COLONEL  
Mme Pauline PABIOT à Mme Stéphanie OUVRY  
M. Bertrand FLANDIN à M. François DENIZOT  
M. Thierry BEAUVAIS à Mme Marie-France LURIER  
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. François DENIZOT** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Débat d'Orientations Budgétaires**

Le Débat d'Orientations Budgétaires est une procédure obligatoire pour les Communes et les Communautés de Communes de + de 3 500 habitants.

Ce débat a pour mission d'informer les élus mais aussi la population sur les grandes orientations du prochain exercice budgétaire. Cela permet de déterminer les moyens disponibles par rapport aux objectifs à atteindre.

Ce débat s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires joint à la présente délibération.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 38  
Pouvoirs : 11  
Votants : 49  
Pour : 49  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président

M. François DENIZOT, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
Reçu en préfecture le 13/02/2025  
Publié le 14/02/2025  
ID : 058-200067916-20250206-2025\_06\_02\_01-DE

S<sup>2</sup>LO